



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 56811

## Texte de la question

M. Didier Robert interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le rapport d'information parlementaire remis récemment et listant « 100 propositions pour fonder l'avenir des DOM ». Le volet santé de ce rapport liste un certain nombre de retards à combler et de pistes de travail pour adapter les structures de soins aux caractéristiques locales. Ainsi, outre la mise en oeuvre urgente du « plan santé outre-mer » et l'amélioration des taux d'équipements de santé dans les DOM (le nombre de lits en médecine et chirurgie, nettement inférieurs aux chiffres observés en métropole, étant particulièrement visés), c'est le renforcement des personnels et des appareils de formation médicale et paramédicale qui est tout particulièrement recommandé. Sur ce point, un effort particulier pour la mise en place de filières locales complètes de formations médicales et l'augmentation du *numerus clausus* est souhaité. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ces différents points et les mesures qu'elle entend prendre à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le rapport d'information parlementaire « 100 propositions pour fonder l'avenir des DOM », dont les conclusions ont été adoptées le 7 juillet 2009, effectue des constats qui résultent d'un travail de trois mois d'investigation et d'entretiens conduits dans les différents départements d'outre-mer par la mission parlementaire. La ministre de la santé et des sports observe que ces constats sont proches de ceux qui l'ont conduite à décider, au cours du printemps 2008, de confier à ses services la préparation d'un « Plan santé outre-mer » dans l'objectif d'appuyer les départements d'outre-mer pour la mise en oeuvre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Le plan a fait l'objet de nombreuses consultations, il a été rendu public en juillet 2009. Sur la méthode, le rapport parlementaire fait remarquer que les solutions sectorielles usuellement apportées ne sont pas satisfaisantes et qu'une approche globale et transversale s'impose. La ministre de la santé et des sports approuve cette analyse et, d'ailleurs, dans le Plan santé outre-mer sont envisagés sous leurs aspects complémentaires et corrélés différents thèmes : la formation, la recherche, les risques naturels, la continuité territoriale, les questions financières, la coopération interrégionale et internationale. S'agissant des mesures qui concernent le champ de la santé, ce rapport parlementaire, le Plan santé outre-mer et les états généraux de l'outre-mer contribuent à une remarquable convergence sur les diagnostics et les pistes de réflexion pour fonder l'avenir. Le plan santé outre-mer insiste pour sa part sur les questions de formation médicale et paramédicale : il confirme la mise en place rapide des trois années du premier cycle d'études médicales à l'université Antilles-Guyane et à La Réunion, la création dans un délai rapproché de deux instituts de formation aux métiers de la santé, l'un pour l'océan Indien, l'autre pour la région Antilles-Guyane ; il prévoit également d'accroître l'attractivité des emplois ultramarins dans le secteur de la santé par une politique de ressources humaines renforcée et d'abord une attention très soutenue aux étudiants dont le cursus sera étroitement suivi. L'augmentation du *numerus clausus* déjà engagée depuis 2001, sera poursuivie, graduellement et progressivement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Robert](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56811

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 2009, page 7614

**Réponse publiée le :** 26 janvier 2010, page 913